

En tant que citoyen, en tant que libre penseur, je vis très bien la laïcité institutionnelle, à partir du moment où elle est appliquée et respectée.

Avant on ne parlait pas de laïcité, on la vivait. Aujourd'hui, il est nécessaire, en permanence, de rappeler que la laïcité n'est pas une opinion!

La laïcité dans ce pays, c'est d'abord avant tout une loi qui organise le «vivre ensemble» des citoyens en respectant leur diversité de croyances et de pensées, bref, en respectant leur **liberté de conscience**.

Ce n'est une **contrainte que pour l'Etat**. C'est l'Etat qui est laïque. Pas les citoyens!

Francis de Préssensé disait à juste titre: «*L'Etat s'arrête où commence la conscience*», .

L'Etat a bien d'autres préoccupations que des considérations métaphysiques. Tout cela a été déjà dit et proclamé en 1905 à la Chambre, notamment avec les libres penseurs **F.Buisson, A.Briand, J.Jaurès**...

Y a-t-il loi plus libertaire que cette loi qui dit: «**Art 1: La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.**»!

D'ailleurs, la Commune de Paris déjà le 3 avril 1871, quand elle sépare les Églises et l'Etat, elle déclare : «*Le premier des principes de la République française est la liberté*»... Elle ajoute aussitôt: «*La première des libertés est la liberté de conscience.*»

Alors pour les libres penseurs cette loi qui a apporté plus de 100 ans de paix civile dans ce pays, cette loi doit être appliquée, tout simplement!

Hélas, depuis au moins 1989, on assiste à une montée de la xénophobie, sur fond de carences sociales et de disparition de services publics, insufflée par des gouvernements de droite comme de gauche... l'exemple le plus récent:

L'Etat et les Églises sont séparées!

Mais, en 2018, **Emmanuel Macron** déclarait devant les évêques de France «*...nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer...*».

Nous disons : Il n'y a rien à réparer, car il n'y a rien de cassé. La République a divorcé de l'Église catholique définitivement en 1905. Chacun a repris ce qui lui appartenait.

Cela sentait le roussi! Craignant le retour d'un **concordat**, nous avons rencontré les préfets.

Dans le 04, le directeur de cabinet de la préfète nous a expliqué que E.Macron ne toucherait pas à la loi de 1905. Mais, que l'Etat, ne serait-ce qu'au niveau des préfectures a besoin de dialoguer avec les cultes. Mais, quand il s'agit du culte catholique, juif , protestant...on a une adresse ...mais concernant d'autres cultes, en l'occurrence, le culte musulman, nous n'avons pas d'interlocuteurs. De plus les financements de ce culte doivent être contrôlés quant à ses origines étrangères (Algérie, Egypte, Arabie saoudite...)

Je vous laisse juge de ces propos!

En 2021, avec la loi contre le séparatisme, nos craintes étaient hélas fondées!

Loi liberticide, comme le **décret «infâme»** contre les Juifs de **Napoléon** en 1808, cette loi remet en cause plus de 200 ans de construction des libertés dans ce pays : -La libre organisation des syndicats, loi de 1884 -La libre organisation des associations, loi de 1901.-La libre organisation des cultes, loi de 1905.

les organisations étant sommées de signer des «*Chartes de laïcité*», des «*contrats d'engagement républicain*» ... pour avoir le droit d'exister!

Alors soyons clairs! Les problèmes ne viennent pas de la loi de 1905, les problèmes viennent de ceux qui veulent la détruire.